

Plan Local d'Urbanisme  
Elaboration

4.2 - Plan de zonage  
Nord  
1/5000

Plan Local d'Urbanisme  
Projet

Elaboration de Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2010

Le Maire  
Christian VILLETEAU

Commune de Lys-Saint-Georges  
19, rue du Château  
36230 LYS-SAINT-GEORGES

Bureau d'études  
T. GUILLET urbanisme  
30, rue Edmond Privat - 36100 - Étage 2 - 37000 Noct

Source cadastre : Direction Générale des Impôts - cadastre  
Mise à jour : 2014

**ZONES URBAINES**  
Ua : urbanisation en secteur à dominante de constructions récentes  
Up : urbanisation en secteur à dominante de constructions anciennes, avec objectif de préservation des caractéristiques bâties traditionnelles

**ZONES A URBANISER**  
AUa : secteur à caractère naturel, destiné à être ouvert à l'urbanisation, avec une vocation dominante d'habitat

**ZONES AGRICOLES**  
A : secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles  
Ap : terres agricoles à constructibilité restreinte en raison de la qualité du paysage rural

**ZONES NATURELLES**  
N : secteur à protéger en raison de son caractère naturel et de son intérêt environnemental  
Nf : secteur à protéger en raison de son caractère forestier



LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur

Zone urbaine Ua - Up

Zone naturelle N - Nf

Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation AUA

Emplacement réservé et n° d'opération

Rue ou partie de rue avec règlement particulier

Zone d'implantation des extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants dans les zones A - Ap et N - Nf

Bande de retrait des constructions pour motif de sécurité le long des voies

Bande d'implantation limitée aux annexes en zone urbaine

Interdiction de nouveaux accès sur une route départementale

Localisation obligatoire des accès sur une route départementale en cas de nouvelles constructions

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé

PRESERVATION DES PAYSAGES

Espace boisé à préserver au titre du paysage

Élément à préserver au titre du paysage :

- élément naturel

- élément bâti

AUTRES

Bâtiment agricole (année 2015)

U

Ua Up

N Nf

AUA

Emplacement réservé et n° d'opération

Rue ou partie de rue avec règlement particulier

Zone d'implantation des extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants dans les zones A - Ap et N - Nf

Bande de retrait des constructions pour motif de sécurité le long des voies

Bande d'implantation limitée aux annexes en zone urbaine

Interdiction de nouveaux accès sur une route départementale

Localisation obligatoire des accès sur une route départementale en cas de nouvelles constructions

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé

PRESERVATION DES PAYSAGES

Espace boisé à préserver au titre du paysage

Élément à préserver au titre du paysage :

- élément naturel

- élément bâti

AUTRES

Bâtiment agricole (année 2015)

